



Forum Questions familiales 2014, 12 juin 2014, Berne Les impôts : imposent-ils un modèle familial ?

Résumé de l'atelier 2 : Politique fiscale : état des lieux

Lucrezia Meier-Schatz, conseillère nationale, membre de la CER-N et directrice de Pro Familia Suisse

Cela fait des années que la réforme de l'imposition des familles suscite la controverse. Pour commencer, nous nous pencherons sur la manière dont le droit fiscal tient compte, à l'heure actuelle, des frais générés par les enfants. Nous répondrons ensuite à diverses questions. Comment le droit fiscal doit-il prendre en compte de manière appropriée les frais générés par les enfants ? Le calcul doit-il tenir compte uniquement des frais directs ou également des charges indirectes ? Quels effets la prise en compte de l'accueil extrafamilial des enfants, des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle, des contributions d'entretien, du nouveau barème parental, etc. a-t-elle sur la situation des parents en matière fiscale et d'assurances sociales ? Nous jetterons un rapide coup d'œil sur les différentes interventions et initiatives en cours au niveau fédéral, ainsi que sur leurs objectifs et leurs effets.

Nous ne nous arrêterons pas sur les lois fiscales cantonales, mais soulignerons quand même que les cantons tiennent surtout compte des frais (directs et, parfois, indirects) générés par les enfants par le biais d'une déduction sur la base de calcul.

De nouvelles questions vont se poser à l'avenir, car différents partis réclament un changement de système, mais aussi parce que le Conseil fédéral a chargé le DFF, le 15 février 2012, de réaliser une étude sur l'équité fiscale entre les différentes formes de famille. Faut-il conserver l'imposition selon la capacité économique subjective ? Les crédits d'impôt ou les rabais constituent-ils des options appropriées ? Faut-il encourager un changement de système vers une imposition selon la capacité économique objective du contribuable ? Quelles seraient les conséquences d'un changement de système pour les familles ? De quoi faudrait-il tenir compte pour opérer un tel changement de système à tous les échelons étatiques ?